canada vie MC

Assurance maladie et assurance dentaire

Liberté de choisir



Le produit assurance maladie et assurance dentaire Liberté de choisir[MC] peut aider à combler la différence entre les frais couverts par votre régime d'assurance maladie provincial et ceux que vous devez payer de votre poche.

Divers régimes qui peuvent prévoir une protection garantie vous sont offerts pour répondre à vos besoins et à ceux de votre famille. Si vous êtes travailleur autonome, le régime choisi pourrait même être déductible d'impôt.

Il peut vous aider à payer ce qui suit :

- Médicaments sur ordonnance
- Soins dentaires
- Services d'ambulance
- Hospitalisation en chambre à un lit
- Physiothérapie



Vous êtes admissible à la protection à condition que vous ayez 18 ans ou plus, soyez résident canadien et assuré par le régime provincial d'assurance maladie.



Régimes Adhésion garantie

Si vous étiez couvert par un régime d'assurance maladie ou d'assurance dentaire au cours des 60 derniers jours, vous pouvez choisir parmi ces régimes et la protection est garantie :

	Adhésion garantie	Adhésion garantie plus	Adhésion garantie élite
Maximum annuel selon le régime choisi	**30 000 $ par personne par année civile**	**50 000 $ par personne par année civile**	**50 000 $ par personne par année civile**
Médicaments			
Médicaments sur ordonnance* Médicaments qui nécessitent une ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste	**Sans assurance médicaments :** aucune protection pour les médicaments **Avec carte médicaments :** Remboursement à 80 %, jusqu'à un maximum de 1 000 $ par personne par année civile **Limite pour frais d'exécution d'ordonnance :** Aucune	**Sans assurance médicaments :** aucune protection pour les médicaments **Avec carte médicaments :** Remboursement à 85 %, jusqu'à un maximum de 1 500 $ par personne par année civile **Limite pour frais d'exécution d'ordonnance :** Aucune	**Avec carte médicaments :** Remboursement à 90 %, jusqu'à un maximum de 2 400 $ par personne par année civile **Limite pour frais d'exécution d'ordonnance :** Aucune
Soins dentaires			
Soins ordinaires Services diagnostiques et de prévention, soins de restauration ordinaires, traitements endodontiques et parodontaux, entretien des prothèses amovibles, chirurgies buccales et services complémentaires	Aucune protection	Remboursement à 80 %, jusqu'à un maximum de 1 000 $ par personne par année civile	Remboursement à 85 %, jusqu'à un maximum de 2 000 $ par personne par année civile
Soins de restauration extraordinaires Prothèses amovibles, ponts, couronnes, tenons, incrustations de surface et incrustations en profondeur	Aucune protection	Aucune protection (voir plus bas les garanties facultatives offertes)	Remboursement à 50 %, jusqu'à un maximum de 1 000 $ par personne par année civile
Blessures accidentelles aux dents	Remboursement à 100 % (offert sous la garantie Soins médicaux)	Remboursement à 100 %	Remboursement à 100 %
Soins oculaires			
Examens de la vue	Remboursement à 90 %, jusqu'à un maximum de 75 $ pour un examen de la vue par période de deux ans	Remboursement à 100 % pour un examen de la vue par période de deux ans	Remboursement à 100 % pour un examen de la vue par période de deux ans
Lunettes, lentilles de contact et chirurgie oculaire au laser	Aucune protection	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 200 $ par personne par période de deux ans	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 275 $ par personne par période de deux ans
Soins médicaux			
Hospitalisation	Remboursement à 100 % pour une chambre à un lit, jusqu'à un maximum de 225 $ par jour et de 90 jours par année civile	Remboursement à 100 % pour une chambre à un lit, jusqu'à un maximum de 225 $ par jour et de 90 jours par année civile	Remboursement à 100 % pour une chambre à un lit, jusqu'à un maximum de 250 $ par jour et de 90 jours par année civile
Soins paramédicaux Soins donnés par un praticien autorisé (chiropraticien, diététiste, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, psychologue, travailleur social, massothérapeute, orthophoniste, naturopathe et acupuncteur)	Remboursement à 90 %, jusqu'à un maximum de 300 $ par personne, par praticien par année civile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 350 $ par personne, par praticien par année civile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 400 $ par personne, par praticien par année civile
Services d'ambulance	Remboursement à 100 % des frais raisonnables et courants Comprend les services aériens	Remboursement à 100 % des frais raisonnables et courants Comprend les services aériens	Remboursement à 100 % des frais raisonnables et courants Comprend les services aériens
Soins infirmiers à domicile et aide-soignant à domicile	Remboursement à 90 %, jusqu'à un maximum de 2 500 $ par personne par année Ne comprend pas les frais d'aide-soignant à domicile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 3 000 $ par personne par année Ne comprend pas les frais d'aide-soignant à domicile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 4 000 $ par personne par année Comprend les frais d'aide-soignant à domicile
Fournitures médicales Analyses de laboratoire et radiographies, appareils respiratoires, fournitures orthopédiques, aides à la mobilité, appareils auditifs, fournitures pour diabétiques et autres fournitures médicales	Remboursement à 90 %, jusqu'au maximum indiqué dans la police pour l'achat ou la location (selon ce qui a été approuvé) de la fourniture	Remboursement à 100 %, jusqu'au maximum indiqué dans la police pour l'achat ou la location (selon ce qui a été approuvé) de la fourniture 90 % pour les fournitures orthopédiques, jusqu'au maximum indiqué dans la police	Remboursement à 100 %, jusqu'au maximum indiqué dans la police pour l'achat ou la location (selon ce qui a été approuvé) de la fourniture

* Il se peut que vous ayez besoin d'une carte médicaments pour obtenir le remboursement de certains médicaments qui sont uniquement offerts dans une pharmacie autorisée. Si vous habitez au Québec, vous êtes tenu d'avoir une assurance médicaments aux termes du régime de votre employeur, du régime collectif de votre conjoint ou du régime provincial offert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les médicaments de confort sur ordonnance qui suivent ne sont pas couverts : produits antitabagiques et médicaments contre l'infertilité et contre la dysérection.

Régimes Sélect

Que vous ayez une protection auparavant ou non, vous pouvez choisir parmi les régimes suivants.

	Sélect	Sélect plus	Sélect élite
Médicaments sur ordonnance*			
Médicaments qui nécessitent une ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste	Remboursement à 70 %, jusqu'à un maximum de 500 $ par personne par année civile **Frais d'exécution d'ordonnance :** 5 $ par ordonnance	Remboursement à 80 %, jusqu'à un maximum de 10 000 $ par personne par année civile **Frais d'exécution d'ordonnance :** 7 $ par ordonnance	Remboursement à 90 % pour la première tranche de 10 000 $ par personne par année civile Remboursement à 100 % pour la tranche suivante de 240 000 $ Maximum de 250 000 $ par personne par année civile **Frais d'exécution d'ordonnance :** 7 $ par ordonnance
Soins dentaires			
Période d'attente Peut être annulée pour les soins ordinaires seulement lorsqu'il y avait une protection antérieure	Trois mois sans demandes de règlement	Trois mois sans demandes de règlement	Trois mois sans demandes de règlement
Franchise	25 $ par personne, jusqu'à un maximum de 50 $ par famille par année civile	25 $ par personne, jusqu'à un maximum de 50 $ par famille par année civile	25 $ par personne, jusqu'à un maximum de 50 $ par famille par année civile
Soins ordinaires Services diagnostiques et de prévention, soins de restauration ordinaires, traitements endodontiques et parodontaux, entretien des prothèses amovibles, chirurgies buccales et services complémentaires	Remboursement à 70 %, jusqu'à un maximum de 350 $ par personne par année civile	Remboursement à 80 %, jusqu'à un maximum de 750 $ par personne par année civile	**Option 1 :** aucune protection pour soins dentaires **Option 2 :** protection pour soins dentaires incluse Remboursement à 80 %, jusqu'à un maximum de 1 000 $ par personne par année civile
Soins de restauration extraordinaires Prothèses amovibles, ponts, couronnes, tenons, incrustations de surface et incrustations en profondeur	Aucune protection (voir plus bas les garanties facultatives offertes)	Aucune protection (voir plus bas les garanties facultatives offertes)	Remboursement à 50 %, jusqu'à un maximum de 750 $ par personne par année civile
Blessures accidentelles aux dents	Remboursement à 100 %	Remboursement à 100 %	Remboursement à 100 %
Soins oculaires			
Examens de la vue	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 75 $ pour un examen de la vue par période de deux ans	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 75 $ pour un examen de la vue par période de deux ans	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 75 $ pour un examen de la vue par période de deux ans
Lunettes, lentilles de contact et chirurgie oculaire au laser	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 150 $ par personne par période de deux ans	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 200 $ par personne par période de deux ans	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 250 $ par personne par période de deux ans
Soins médicaux			
Soins paramédicaux Soins donnés par un praticien autorisé (chiropraticien, diététiste, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, psychologue, travailleur social, massothérapeute, orthophoniste, naturopathe et acupuncteur)	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 30 $ par consultation Maximum de 300 $ par praticien par année civile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 40 $ par consultation Maximum de 400 $ par praticien par année civile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum de 50 $ par consultation Maximum de 500 $ par praticien par année civile
Services d'ambulance	Remboursement à 100 % des frais raisonnables et courants Comprend les services aériens	Remboursement à 100 % des frais raisonnables et courants Comprend les services aériens	Remboursement à 100 % des frais raisonnables et courants Comprend les services aériens
Soins infirmiers à domicile et aide-soignant à domicile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum combiné de 2 500 $ par personne par année Comprend les frais d'aide-soignant à domicile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum combiné de 5 000 $ par personne par année Comprend les frais d'aide-soignant à domicile	Remboursement à 100 %, jusqu'à un maximum combiné de 7 500 $ par personne par année Comprend les frais d'aide-soignant à domicile
Fournitures médicales Analyses de laboratoire et radiographies, appareils respiratoires, fournitures orthopédiques, aides à la mobilité, appareils auditifs, fournitures pour diabétiques et autres fournitures médicales	Remboursement à 100 %, jusqu'au maximum indiqué dans la police pour l'achat ou la location (selon ce qui a été approuvé) de la fourniture	Remboursement à 100 %, jusqu'au maximum indiqué dans la police pour l'achat ou la location (selon ce qui a été approuvé) de la fourniture	Remboursement à 100 %, jusqu'au maximum indiqué dans la police pour l'achat ou la location (selon ce qui a été approuvé) de la fourniture

* Si vous habitez au Québec, vous êtes tenu d'avoir une assurance médicaments aux termes du régime de votre employeur, du régime collectif de votre conjoint ou du régime provincial offert par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les médicaments de confort sur ordonnance qui suivent ne sont pas couverts : produits antitabagiques et médicaments contre l'infertilité, contre la dysérection et contre l'obésité.

F88-7045-07/25

Tarification médicale (régimes Sélect, Sélect plus et Sélect élite)

La Canada Vie étudie l'information fournie dans le questionnaire relatif aux renseignements médicaux de votre proposition. Selon vos antécédents médicaux ou ceux des membres de votre famille, nous pourrions prendre les décisions suivantes :

- Rajuster la prime
- Vous offrir le régime Sélect qui est notre régime à acceptation garantie
- Exclure la protection pour certains médicaments sur ordonnance si vous prenez ou avez pris des médicaments pour un problème médical préexistant ou pour toute autre raison médicale

Régime Sélect à acceptation garantie

Après avoir examiné l'information sur votre questionnaire relatif aux renseignements médicaux, nous pourrions notamment vous proposer le régime Sélect à acceptation garantie. Voici quelques raisons qui pourraient expliquer cette offre :

- Vous ne détenez aucune protection d'assurance.
- Vous ne souhaitez pas vous soumettre au processus de tarification médicale.
- Vous ne voulez pas qu'une exclusion soit ajoutée à votre régime.

Personnalisez votre régime avec les garanties suivantes

Assurance médicale en cas d'urgence lors de voyages

- Le montant de la protection peut atteindre 1 000 000 $ lorsque vous voyagez à l'extérieur du Canada.
- La protection est offerte pour un nombre de voyages illimité.
- La protection est offerte pour les voyages d'une durée de 30, de 60 ou de 90 jours.
- La protection vous couvre jusqu'à l'âge de 80 ans.

Mort ou mutilation accidentelles et sinistres particuliers

- Vous pouvez souscrire cette protection par tranches de 25 000 $, jusqu'à un maximum de 250 000 $.
- La protection vous couvre jusqu'à l'âge de 71 ans.

Prestation en espèces en cas d'hospitalisation – aide à assumer certains frais en cas de séjour prolongé à l'hôpital

- Vous avez droit à 50 $ par jour par personne assurée pour chaque hospitalisation, jusqu'à un maximum familial de 200 $ par jour.
- Les prestations sont versées à partir du quatrième jour d'hospitalisation au Canada, pendant un maximum de 60 jours par année civile.
- Dans le cas d'un enfant assuré âgé de 31 jours ou moins, les prestations sont aussi versées à partir du quatrième jour d'hospitalisation au Canada, sous réserve d'un maximum de 50 $ par jour et de sept jours d'hospitalisation.
- Vous pouvez utiliser les prestations afin de régler d'autres dépenses, comme les frais de location d'un téléviseur dans votre chambre, le stationnement, les repas à la cafétéria ou les frais de gardiennage pour les membres de votre famille.

Séjour en milieu hospitalier (régimes Sélect, Sélect plus et Sélect élite)

- Cette garantie couvre la différence entre les frais d'hospitalisation en salle commune et en chambre à un lit ou à deux lits.
- Cette garantie couvre jusqu'à 175 $ par jour pendant un maximum de 60 jours.

Soins, services et fournitures dentaires extraordinaires (régimes Sélect, Sélect plus et Adhésion garantie plus)

La protection couvre les frais de soins dentaires extraordinaires admissibles à 50 %, jusqu'à un maximum de 750 $ par personne assurée pour aider à payer ce qui suit :

- Couronnes et incrustations de surface
- Intervention chirurgicale liée au port d'une prothèse amovible
- Prothèses amovibles, ponts et appareils maintenus en place par des implants

Chaque régime comprend également ce qui suit :



Accès simple et rapide à votre régime

Inscrivez-vous à **macanadavieautravail.com** pour présenter des demandes de règlement, obtenir de l'information sur vos garanties, consulter l'historique de vos demandes de règlement et vous inscrire au service de dépôt direct des règlements. Vous pouvez également accéder au site Santé et mieux-être qui offre de l'information, des outils et des ressources sur la santé pour vous aider à adopter un mode de vie sain.



Experts médicaux de Teladoc

Obtenez réponse à vos questions sur les problèmes de santé et les options de traitement auprès d'experts médicaux de Teladoc Health sélectionnés avec soin. Ils peuvent également examiner vos antécédents médicaux et évaluer le diagnostic et les plans de traitement. Vous recevrez un rapport écrit contenant les réponses et les recommandations.



Programme Preferred Perks de Rexall

Rabais de 20 %* sur les articles à prix ordinaire dans les magasins Rexall[MD]. Réalisez des économies chaque fois que vous faites des achats chez Rexall.

* Certaines exclusions s'appliquent. À l'exclusion des ordonnances, des produits qui contiennent de la codéine, de l'insuline, des cartes-cadeaux Rexall, du service de cartes-cadeaux Gift Card Express, de la loterie, des services postaux, des timbres, des billets de transport en commun, des couches pour bébés, des préparations pour nourrissons, des suppléments de repas pour adultes, du fromage, des œufs, du lait frais, du pain, des cartes d'appels prépayées, des services de développement et de tirage de photos, des journaux, des produits du tabac, des sacs à provisions et des taxes. Inscription préalable obligatoire aux programmes Be Well et Preferred Perks. Les magasins Rexall se trouvent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.



Options de paiement souples

- Effectuez 12 versements mensuels égaux.
- Acquittez le coût en entier.

Pour les résidents du Québec

Nos régimes prévoient une protection pour les médicaments sur ordonnance qui s'ajoute à celle du régime public d'assurance médicaments administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Par conséquent, vous êtes toujours tenu d'être couvert pour les médicaments au titre de l'un des régimes suivants :

- Le régime public d'assurance médicaments administré par la RAMQ
- Le régime de votre employeur (ou d'une association dont vous êtes membre)
- Le régime de l'employeur de votre conjoint

Selon le régime que vous choisissez, celui-ci complète la protection offerte par la RAMQ en remboursant les frais que vous avez payés pour certains médicaments couverts ou non couverts par la RAMQ.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la RAMQ ou pour adhérer à la protection offerte par la RAMQ, consultez l'adresse **ramq.gouv.qc.ca**.

Droit d'examen de la police de dix jours

Si vous n'êtes pas satisfait de votre police, vous pouvez l'annuler sans pénalité dans les dix jours suivant sa réception ou, lorsque la loi le permet, dans les 60 jours suivant la date d'effet de la police si vous ne l'avez pas reçue.

Si vous ajoutez une garantie facultative, vous bénéficiez aussi du droit d'examen de dix jours pour cette garantie.

La marche à suivre pour demander une protection est simple.

Communiquez avec moi dès aujourd'hui.







La présente brochure constitue un sommaire de la protection prévue. La police comporte d'importantes définitions, ainsi que des restrictions et des exceptions. Vous recevrez la police peu de temps après que votre proposition aura été acceptée. Nous vous recommandons de lire la police attentivement dès que vous la recevrez.

À quoi ressemble la *liberté* pour vous?[MC]

Canada Vie et le symbole social, Liberté de choisir, À quoi ressemble la liberté pour vous? et Ma Canada Vie au travail sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.
© 2025 Teladoc Health, Inc. 312 Adelaide St. West, Toronto, ON, M5V 1R2. Tous droits réservés. Les marques et logos de Teladoc Health et des filiales à part entière de Teladoc Health sont des marques déposées de Teladoc Health, Inc. Tous les programmes et services sont soumis aux conditions générales applicables.
© 2025 BE WELL[MC] et REXALL[MD] sont des marques de commerce de Rexall Pharmacy Group Ltd.
F79-00970-07/25

canada vie MC